

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 11 décembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBÆ - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Paule JOUVE - Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Sandra DUGUET - Sabine BERNASCONI représentée par René BACCINO - Solange BIAGGI représentée par Michel AZOULAI - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Arlette FRUCTUS représentée par Dominique TIAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - André GLINKA-HECQUET représenté par Roland GIBERTI - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Jérôme ORGEAS - Nathalie LAINE représentée par Hélène MARCHETTI - Eric LE DISSES représenté par Didier PARAKIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Georges GOMEZ - Marie-Louise LOTA représentée par Claude VALLETTE - Laurence LUCCIONI représentée par Albert LAPEYRE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Janine MARY représentée par Christian JAILLE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Lisette NARDUCCI représentée par Noro ISSAN-HAMADY - Grégory PANAGOUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL représentée par Patrick PAPPALARDO - Véronique PRADEL représentée par Martine GOELZER - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Richard FINDYKIAN - Isabelle SAVON représentée par Monique CORDIER - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Carine ROGER - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Guy MATTEONI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Josette VENTRE représentée par Marie-France DROPY OURET - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Danielle MILON - Marie MUSTACHIA - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 11 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VU 038-424/18/CT

■ Approbation du protocole cadre de partenariat n° V pour l'extension d'Euroméditerranée et du contrat de partenariat pluriannuel d'aménagement pour la phase 1 bis - 2019-2030

Information du Conseil de Territoire

DAJA 18/16948/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Conformément à la lettre de mission du 12 avril 2018 reçue par Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur une négociation a été engagée entre les partenaires de l'OIN Euroméditerranée « en vue d'établir un protocole stratégique et financier couvrant la période 2019-2030 »

Ce nouveau contrat devait tenir compte à la fois :

- Des engagements prévus au protocole 2011-2020 déjà honorés par les collectivités locales ;
- De l'engagement renouvelé de l'Etat dans le cadre de la stratégie gouvernementale.

C'est dans ce cadre que les partenaires de l'OIN ont pu élaborer un projet d'approche stratégique (titre I), un protocole cadre actualisé pour l'opération d'extension pour les années 2011-2030 (titre II) et un contrat de partenariat pluriannuel d'aménagement pour la phase 1 bis 2019-2130 (titre III)

Ces trois titres composent ensemble le présent protocole de partenariat pour l'extension de l'opération Euroméditerranée.

Le projet stratégique

L'ensemble des partenaires a partagé la nécessité d'une accélération et d'une massification de l'action de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour Marseille, sa Métropole, son département et sa région.

Il s'agit bien de démultiplier la capacité d'actions de l'EPAEM :

Le projet présenté correspond à cette ambition en détaillant les dernières étapes d'Euroméditerranée 1, proposant les thèmes et les objectifs d'action d'Euroméditerranée 2 (avec en particulier le renforcement de l'intégration métropolitaine et la contribution à son attractivité internationale) et énonçant les actions fortes d'aménagement.

Mais également pour être aux rendez-vous opérationnels et permettre de capter les opportunités d'investissements privés et publics, l'action foncière de l'OIN doit être anticipatrice et annoncée : elle visera en particulier à permettre la création d'une offre identifiée et publiée de localisations possibles.

Le protocole cadre

Signé le 11 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019

Il règle pour la période 2011-2030 les rapports de type contractuel entre les partenaires :

Fixation du programme de l'extension, définition du rôle et des missions de l'EPAEM, rappel du rôle et des compétences des partenaires, description du dispositif du pilotage du protocole, conventions relatives aux cessions foncières.

Le contrat de partenariat pluriannuel

Il définit le programme de la phase 1 bis, cette dernière couvrant l'ensemble des projets à lancer immédiatement, en particulier :

- Le réaménagement de l'axe Cap-Pinède – Capitaine Gèze,
- La mutation du Marché aux Pucés,
- Les processus d'aménagement des secteurs les Crottes – Bougainville dans le cadre NPNRU,
- L'aménagement du secteur de la gare d'Arenc,
- L'acquisition du foncier SNCF de la gare du Canet et des parcelles environnantes.

Pour mémoire la phase 2 devra concerner à partir de 2023 et après la libération de la gare du Canet, le parc des Ayalades, la future ZAC du Canet ainsi que l'aménagement littoral et de Cap-Pinède.

Des opérations structurantes qui ne figurent pas dans le bilan de l'opération mais qui sont nécessaires à sa bonne réalisation sont également mentionnées.

Les partenaires en sont les maîtres d'ouvrage et financeurs ou co-financeurs.

Les engagements financiers

Le bilan d'aménagement de l'opération est rappelé, tel qu'établi dans le protocole de partenariat du 30 juin 2011, pour un montant total de 862 millions d'euros comprenant une subvention d'équilibre de 161,2 millions d'euros que les partenaires se sont engagés à financer.

La clé de répartition entre les financeurs publics est reconduite, sauf en ce qui concerne la ville de Marseille et la Métropole qui inversent leur participation :

Etat 33,3%
Ville de Marseille 15,1%
Conseil Régional PACA 15,1%
Conseil Départemental Bouches-du-Rhône 15,1%
Métropole Aix-Marseille Provence 21,4%
TOTAL 100,0%

Pour sa part, la Métropole Aix-Marseille Provence a soldé dès 2016 son engagement financier au titre de la phase 1.

Pour ce qui concerne les modalités de financement de la phase 1 bis portant sur la période 2019-2030 les engagements des partenaires sont définis avec la clé de répartition ci-dessus :

Etat 32 800,5 K€HT
Ville de Marseille 14 873,5 K€HT
Conseil Régional PACA 14 873,5 K€HT
Conseil Départemental Bouches-du-Rhône 14 873,5 K€HT
Métropole Aix-Marseille Provence 21 079 K€HT
TOTAL 98 500 K€HT

et permettant de couvrir la subvention d'équilibre de cette phase 1 bis pour un total de 98,5 M€

Une convention financière sera passée annuellement avec l'EPAEM pour la mise en œuvre du financement apporté par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La lettre de mission de Monsieur le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 12 avril 2018 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Le caractère essentiel de l'opération Euroméditerranée ;
- Son action motrice dans le développement économique et social de la Métropole ;
- L'approche stratégique nouvelle présentée ainsi que la massification de l'opération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de rapport en vue de l'approbation du protocole cadre de partenariat n° V pour l'extension d'Euroméditerranée et du contrat de partenariat pluriannuel d'aménagement pour la phase 1 bis - 2019-2030- .

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 11 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019